

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 18 janvier 2021

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts siège à huis clos en séance ordinaire ce lundi le deuxième (18^e) jour du mois de Janvier 2021, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances. La séance est diffusée via la page Facebook de la Municipalité.

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Assiste également à la séance madame Marcelle Pedneault la directrice générale, sec. Très.

CONSIDÉRANT le décret numéro 1272-2020 du 13 décembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu'au 8 février 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient présents en personne pour délibérer et voter à la séance. Cette séance étant diffusée via par la page Facebook de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour a été publié sur le site « Facebook » de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : marcelle.pedneault@notredamedesmonts.com

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, des séances extraordinaires du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du budget du 14 décembre 2020;
5. Adoption du règlement #228-88 de taxation pour l'aqueduc, égout, vidange pour fosse septique, collecte et enfouissement des ordures ainsi que la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2021;
6. Résolution pour établir le taux de taxe foncière pour l'année 2021;
7. Augmentation 2021 pour les employés sans contrat;
8. Renouvellement à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
9. Demande de subvention pour Emploi été 2021;
10. Demande de subvention pour discrétionnaire;
11. Varia;
 - A) Abolition de poste
12. Comptes à ratifier de décembre 2020;
13. Comptes à payer de décembre 2020;
14. Salaires du mois de décembre 2020;
15. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
16. Période de questions allouée aux contribuables;
17. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2021-01-4431

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 14 DÉCEMBRE 2020

RÉSOLUTION 2021-01-4432

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux du 7 décembre et du 14 décembre 2020 soient, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

**5 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-88 DE TAXATION POUR
L'AQUEDUC, L'ÉGOUT, LA VIDANGE POUR FOSSE SEPTIQUE, LA
COLLECTE ET L'ENFOUISSEMENT DES ORDURES AINSI QUE LA
VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2021**

RÉSOLUTION 2021-01-4433

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #228-88 de taxation pour l'aqueduc, l'égout, la vidange pour fosse septique, la collecte et l'enfouissement des ordures ainsi que la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2021.

**6 – RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE POUR
L'ANNÉE 2021**

RÉSOLUTION 2021-01-4434

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'établir le taux de taxe foncière pour l'année 2021 à 1,15\$ du 100\$ d'évaluation.

7 – AUGMENTATION 2020 POUR LES EMPLOYÉS SANS CONTRAT

RÉSOLUTION 2021-01-4435

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les employés sans convention collective soient augmentés de 2,5% à compter du 1er janvier 2021.

**8- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES
DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

RÉSOLUTION 2021-01-4436

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle l'adhésion de la Directrice générale, secrétaire-trésorière pour un montant de 495\$ plus taxes et les assurances pour un montant de 390\$ pour l'année 2021 à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (A.D.M.Q.).

9 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR EMPLOI ÉTÉ 2020

RÉSOLUTION 2021-01-4437

CONSIDÉRANT la date limite du 29 janvier 2021 pour déposer une demande à Emploi Été Canada 2021;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QU'une demande soit déposée au gouvernement concerné afin d'obtenir une subvention salariale pour quatre emplois pour le terrain de jeux en 2021 pour une période de huit (9) semaines à 40 heures par semaine;

QUE la différence du taux horaire qui n'est pas remboursable par le projet soit absorbée par la municipalité;

QUE la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault, soit dûment autorisée à signer tous les documents reliés à cette demande.

10 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DISCRÉTIONNAIRE

RÉSOLUTION 2021-01-4438

CONSIDÉRANT que nos chemins municipaux ont besoin d'être entretenus chaque année;

CONSIDÉRANT qu'années après années, les chemins se détériorent et ont besoin de travaux afin de les garder sécuritaires pour les automobilistes ainsi que pour les citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE le conseil municipal demande à madame Émilie Foster, Députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, une aide financière discrétionnaire de 30 000\$ pour l'entretien de nos chemins municipaux.

11 – VARIA A) ABOLITION DE POSTE

RÉSOLUTION 2021-01-4439

CONSIDÉRANT que les besoins en main d'œuvre de la Municipalité ont évolué au cours des dernières années, notamment au niveau des obligations qu'elle doit assumer en matière de traitement de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire également augmenter ses services de loisirs au bénéfice de la population pendant la période hivernale, notamment au niveau de la patinoire et de la glissade;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a, par conséquent, procédé à l'évaluation des tâches au niveau de l'entretien, de la maintenance et de la surveillance de ses véhicules, de ses équipements et de ses installations;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a également considéré que certains services au niveau des loisirs sont actuellement confiés à l'externe;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a jugé opportun de procéder à une réorganisation administrative afin d'être en mesure de pouvoir répondre à ses besoins, et ce, à l'année;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-4379 par laquelle un nouveau poste d'homme d'entretien permanent a été créé;

EN CONSÉQUENCE, il est préposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil poursuive la réorganisation administrative des tâches au niveau de l'entretien, de la maintenance et de la surveillance des équipements, des véhicules et des installations de la Municipalité et qu'en ce sens le poste de journalier saisonnier permanent soit aboli.

12- COMPTES À RATIFIER DE DÉCEMBRE 2021

RÉSOLUTION 2021-01-4440

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration:	40 062.57 \$
Eau potable :	<u>0 \$</u>
Total:	40 062.57 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2630, 2635, 2637, 2641, 2642, 2643, 2644, 2649, 2650, 2651, 2652

13 – COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2019

RÉSOLUTION 2020-01-4441

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de décembre 2020 au montant de 16 981.69\$.

Fonds d'administration pour décembre 2020 :	16 766.09\$
Eau potable pour décembre 2020:	<u>215.60\$</u>
TOTAL décembre 2020 :	16 981.69\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2020 au montant de 16 981.69\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 16 981.69\$

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

14- SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020

RÉSOLUTION 2021-01-4442

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois décembre 2020 au montant de 23 631.67\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de décembre 2020 au montant de 23 631.67\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2631, 2634, 2636, 2638, 2639, 2640, 2645, 2646, 2647, 2648,

15 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

16 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

17 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-01-4443

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 37 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale, sec-trés

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 1 février 2021.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.